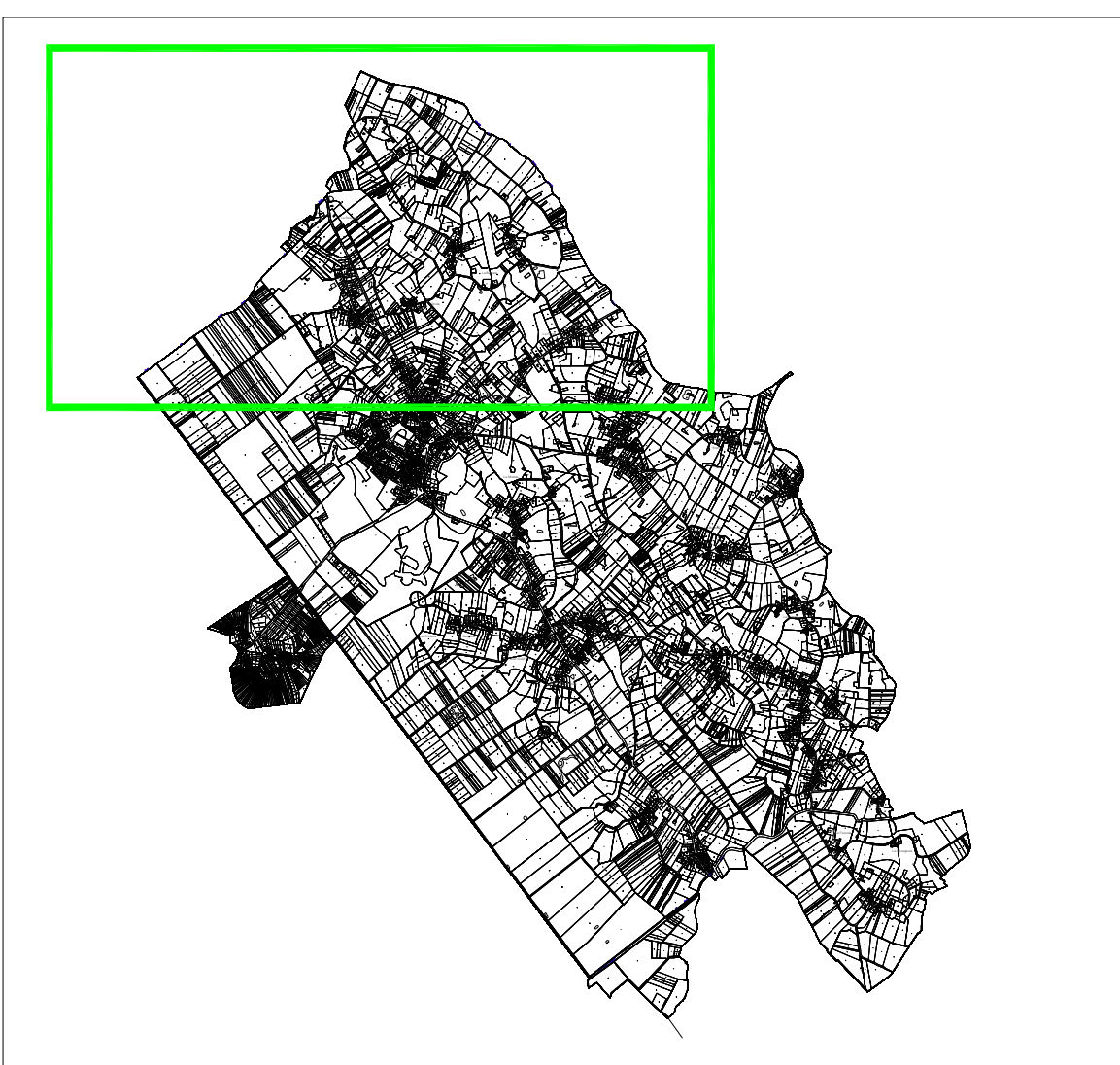


CROSSAC



URB&A architecte urbaniste REVISION DU POS

Arrêté le : 18/12/12 Dossier approuvé

Approuvé le : 28/01/14 Plan de zonage Nord

4.2

Légende

- Occupation de l'espace
- Zone forestière ou espace protégé ou naturel
- Espace Rural Classé (à conserver ou réajuster)
- Bois et bocquets inscrits au titre de l'article L.123-15-7 du Code de l'urbanisme
- UH Non de la zone
- Emplacement réservé
- Informations diverses
- Limite de zone
- Haie préservée au titre de L.123-15-7 du code de l'urbanisme
- Cours d'eau / plans d'eau
- Marge de recul le long des implantations : 25 m de part et d'autre et 50 m pour les 100-20
- Les marges de recul le long des voies de 30 m de largeur sont reportées dans le cadre spécifique des hameaux (cf planche A.6 - Plans des hameaux)
- Limite commerciale
- Parcelles des cadastres couvrant sur la planche de figures dans lequel la pose de capteurs photovoltaïques est interdite

Liste des emplacements réservés

N° d'opération	Désignation	Surface	Bénéficiaire
1	Voie d'accès	460 m²	commune
2	Fossé recevant le déversoir de la station d'épuration	3080 m²	commune

